

## COMMUNE D'ISBERGUES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
30 juin 2023

Date de convocation :  
16 juin 2023

**Objet :**

Votes pour : 23  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'ISBERGUES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

**Etaient présents** : M. David THELLIER - M. Eric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER - M. Laurent DANIEL - Mme Sandrine ALLOUCHERIE - M. Sébastien MILON - Mme Aude DERVILLERS - Mme Marie-France VERREMAN - Mme Marie-Paule CLAREBOUT - M. Benoît COUPET - Mme Véronique LUPART - M. Vincent GALLOIS - Mme Hélène BARRAS - Mme Stéphanie DELMARE - M. Maxime THERY - Mme Micheline DAUTRICHE - M. Pascal GANTOIS - M. Michel BINCTEUX - M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

**Membres excusés ayant donné procuration** : Mme Caroline BERROD - M. Michaël DELHAYE - Mme Noémie MATTON - Mme Frédérique SAUVAGE.

**Membres absents** : Mme Nathalie LEGRAND - M. Steve CAMPAGNE - Mme Nathalie DELZONGLE - M. Thierry DISSAUX - Mme Séverine GODART - Mme Céline COTTREZ.

Monsieur Eric HEUGUE est nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Monsieur le Maire indique qu'en raison de l'avancement de grade des agents et afin de mettre en concordance le tableau des effectifs avec les délibérations ayant créé divers postes, il convient de prévoir et de supprimer les postes suivants au tableau des effectifs à compter du 30 juin 2023.

Il ne s'agit pas de créer une dépense supplémentaire mais de permettre le remplacement rapide lors de départ d'agents (mutation, retraite...).

Le conseil municipal, après délibération, décide :

De supprimer :

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet à 60% ;
- 2 postes d'Adjoint Technique à temps non complet à 70% ;
- 1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet à 80% ;
- 1 poste d'Adjoint Administratif à temps non complet à 50% ;
- 2 postes d'Adjoint Administratif à temps complet ;
- 1 poste d'Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- 1 poste d'Agent de Maîtrise à temps complet ;
- 1 poste d'Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps complet ;

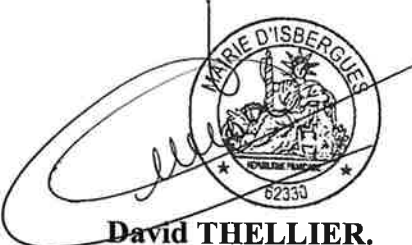

Et de créer :

- 2 postes d'Adjoint Technique à temps non complet à 60% ;
- 1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet à 70% ;
- 1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet à 80% ;
- 2 postes d'Adjoint Administratif à temps complet ;
- 1 poste d'Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Délibération affichée le **06 JUIL. 2023**, article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture  
et de la publication électronique  
le 06 JUIL. 2023**

**Le Maire,**

  
  
**David THELLIER.**